

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

La FNCSF exhorte Statistique Canada à modifier le questionnaire du recensement canadien afin de mieux évaluer le nombre d'enfants admissibles aux conseils scolaires francophones en contexte minoritaire

Ottawa, le 27 janvier 2017 — La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (« FNCSF ») revendique des modifications aux questions du prochain recensement canadien, qui doit avoir lieu en 2021, afin de mieux évaluer le nombre d'enfants admissibles dans les écoles de langue française en contexte minoritaire.

Comme l'ont rapporté certains médias cette semaine, le français comme langue maternelle est en perte de vitesse au Canada, tant au Québec que dans les provinces et territoires à majorité anglophone.

Parmi les causes de ce phénomène, on compte l'immigration anglophone et allophone, mais aussi l'assimilation linguistique causée par l'absence de données qui permettraient une meilleure estimation du nombre d'élèves potentiels et admissibles au système d'éducation en langue française dans plusieurs parties du pays. En effet, pour mettre en place un système d'éducation élémentaire et secondaire qui rejoint véritablement la francophonie canadienne, encore faut-il savoir où elle se trouve et combien nombreuse elle est.

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit à trois catégories d'individus le droit de faire instruire leurs enfants dans des écoles de langue française en contexte minoritaire :

1. Les citoyens canadiens dont la langue maternelle est le français ;
2. Les citoyens canadiens qui ont fait une partie importante de leur scolarité au niveau primaire dans une école de langue française au Canada; et
3. Les citoyens canadiens dont l'un des enfants fréquente ou a fréquenté une école de langue française au Canada.

Le recensement canadien est la seule source de données permettant aux conseils scolaires francophones en contexte minoritaire, ainsi qu'aux gouvernements des provinces et des territoires desquels ils relèvent d'évaluer le nombre d'enfants qui sont admissibles aux écoles de langue française. Un grand nombre de décisions importantes, notamment quant à la construction de nouvelles écoles, sont prises en fonction de ces données. Malheureusement, le formulaire actuel du recensement présente un portrait incomplet du nombre d'enfants admissibles à fréquenter ces écoles.

Seule la première catégorie de parents titulaires de droit fait l'objet d'une question du recensement – celle sur la langue maternelle. Pis encore, les données du recensement sous-estiment de façon importante le nombre de parents dans cette catégorie, car la question décourage les individus ayant plus d'une langue maternelle d'indiquer plus d'une réponse. Pour les deux autres catégories, le recensement ne contient aucune donnée sur la scolarité des parents ou de leurs enfants, ce qui rend quasi impossible toute estimation de leurs nombres.

... page 2



Page 2

La présidente de la FNCSF, Mme Melinda Chartrand, explique que : « L'absence de données sur la langue d'instruction des parents et des enfants nous préoccupe. Un nombre grandissant de locuteurs du français est issu de couples exogames – dans lesquels un seul des parents est francophone. Ces derniers n'apprennent le français qu'à l'école : ils n'ont donc pas le français comme première langue apprise et encore comprise. Si aucune question au recensement ne permet de les compter, ce sont des milliers d'individus qui ont droit à une éducation en langue française qui sont oubliés ».

Il est important que le gouvernement fédéral agisse rapidement. En effet, bien que le prochain recensement canadien n'aura lieu que dans quatre ans, soit en 2021, les préparations ont déjà commencé, et les changements potentiels au questionnaire doivent faire l'objet de tests dès 2018.

« La FNCSF souhaite que Statistique Canada entame dès maintenant le travail nécessaire afin que le questionnaire du recensement soit modifié pour résoudre ces problèmes. Des données complètes sur les enfants admissibles aux écoles de langue française sont essentielles aux conseils scolaires pour lutter efficacement contre l'assimilation », affirme le directeur général de la FNCSF, M. Roger Paul.

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones représente les 28 conseils et commissions scolaires francophones et acadiens au Canada en contexte minoritaire. Ces conseils et commissions scolaires offrent des services éducatifs en français à 160 000 élèves rassemblés dans près de 650 établissements scolaires.

Renseignements : Valérie Morand, gestionnaire des communications FNCSF/RNDGE
Tél. : (613) 744-3443 / cell. (613) 327-2308 Courriel : vmorand.fnscsf@bellnet.ca